

PLAN CLIMAT

du Pays de Sources & Vallées

LA LETTRE D'INFORMATION

ECONOMISONS L'EAU



L'EAU : un bien commun qu'il nous faut économiser

Le 22 mars, la préfecture de l'Oise a émis le **1^{er} arrêté sécheresse de l'année**. Les bassins versants du Matz et Oise-Aisne sont cette fois-ci les plus concernés car ils sont de niveau « alerte renforcée ». **Des restrictions sont donc déjà en place...** alors qu'on n'est qu'en mars !

Une situation alarmante

L'année 2022 a été marquée par une **période estivale très sèche**. Notre territoire a été particulièrement touché puisque les bassins versant de la Verse et de la Divette ont été classés en « arrêté sécheresse de niveau crise », soit le **niveau le plus élevé** et quasiment le seul cas du département. Cela s'est traduit par de nombreuses mesures de restriction à la fois pour les particuliers (restrictions sur l'arrosage des jardins, sur le lavage des voitures...) et pour les professionnels (l'irrigation en agriculture, les prélèvements liés aux activités industrielles,...).

Cette situation risque malheureusement de se reproduire cette année dans des proportions encore plus importantes car **l'hiver a été très sec et n'a pas permis la recharge des nappes phréatiques** déjà basses en sortie d'été 2022. En effet, alors que le niveau des nappes devrait être à son maximum à la mi-mars, celui-ci se trouve actuellement encore plus bas qu'il ne l'était à la fin de l'été.

Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 9h et 20h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées (de plus d'1 m³), sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des baigneurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux.



Interdiction de laver
les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades, les établissements équestres, entre 11 h et 18 h
les golfs à l'exception des « greens et départ » entre 8 h et 20 h.



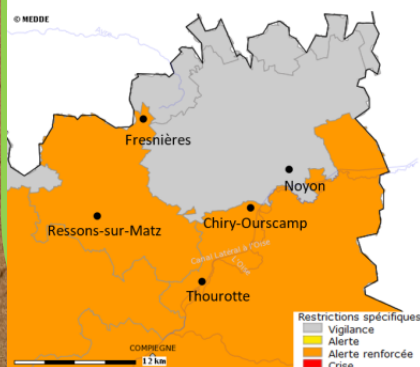
Restriction de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur www.oise.gouv.fr



Réduction de la consommation industrielle
conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation en vigueur



Interdiction d'alimentation des fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela entraînerait un gaspillage.



Carte des restrictions annoncées le 22 mars 2023 (propluvia.fr)



PLAN CLIMAT
du Pays de Sources & Vallées

L'impact du changement climatique est déjà à l'œuvre... Pour que le manque d'eau ne devienne pas la norme, il nous faut AGIR en adoptant dès aujourd'hui les bons gestes pour économiser l'eau.

Dossier spécial : L'impact des sécheresses sur le territoire

Notre territoire devrait connaître une augmentation du nombre de jours de sécheresse de l'ordre de 5 à 10 jours supplémentaires par an selon l'ampleur du réchauffement climatique d'ici la fin du XXI^e siècle (source : Diagnostic territorial 2018 réalisé par BURGEAP).

Impacts sur les milieux naturels

La sécheresse peut avoir des impacts dévastateurs sur la biodiversité locale. En effet, elle peut provoquer la **fragmentation des milieux humides et des cours d'eau**, ce qui va limiter les déplacements de certaines espèces pour qui ces déplacements sont indispensables, que ce soit pour s'alimenter ou se reproduire. Le manque d'eau peut conduire à une **altération de la qualité des eaux de surfaces** et à une augmentation de la température des cours d'eau et plans d'eau, ce qui conduit souvent à une **hausse de la mortalité des espèces aquatiques**. Enfin, la flore des milieux humides, déjà fortement menacée, est également impactée par les sécheresses à répétition.



Impacts sur les catastrophes naturelles

Le manque d'eau et donc l'assèchement des sols conduit à une augmentation **de l'intensité et de la fréquence des catastrophes naturelles telles que les incendies** (qu'ils soient en forêt ou en milieu agricole) ou **les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols** auxquels notre territoire est particulièrement exposé. En effet, un sol humide a une meilleure capacité d'absorption de l'eau qu'un sol sec. Ainsi, en cas de forte pluie, l'eau aura plus tendance à ruisseler à la surface du sol et provoquer des coulées de boue plutôt que de s'infiltrer directement dans le sol.

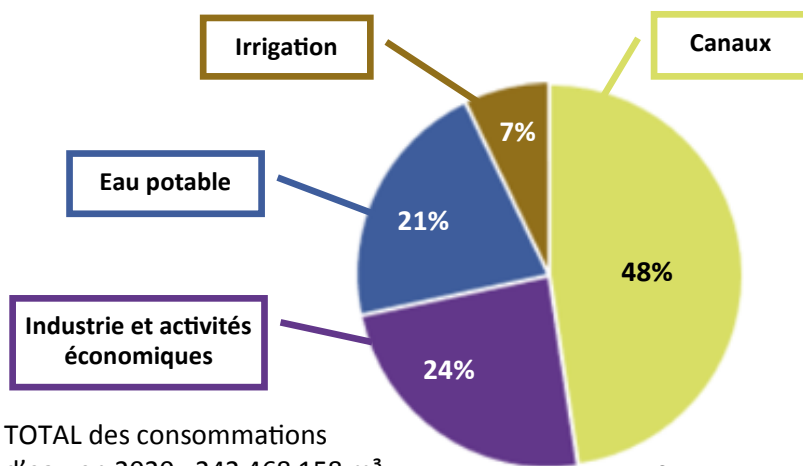
Impacts sur les activités humaines

L'agriculture est l'activité la plus impactée aujourd'hui par les sécheresses qui entraînent une **baisse régulière des rendements** due au manque d'eau et parfois aux feux de champs. Cependant d'autres secteurs commencent à être touchés, notamment les industries qui ont besoin d'eau pour refroidir leurs systèmes de production.

Leur activité peut être amenée à être réduite en période estivale. C'est également le cas des centrales nucléaires et des centrales hydrauliques, ce qui **impacte directement la production d'électricité**.

Le manque d'eau peut conduire à des **arbitrages sur les usages, une réduction du débit voire une coupure de distribution** du réseau d'eau potable.

Carte des prélèvements d'eau par type d'usage dans l'Oise



TOTAL des consommations d'eau en 2020 : 242 468 158 m³

Source: BNDE

Les actions mises en place sur le territoire

Recenser, promouvoir et préserver les milieux humides

Pendant 2 ans, le Pays de Sources et Vallées a coordonné un inventaire terrain des zones humides du territoire. Au total, **20 400 ha de zones humides ont été inventoriées** sur notre territoire et le Pays Chaunois. Les données cartographiques ont été transmises aux communes concernées pour les encourager à préserver ces zones qui nous rendent de multiples services. La communauté de communes du Pays des Sources a déjà lancé une étude écologique sur 7 ha et contractualisé avec le château de Bellinglise pour mettre en place un plan de gestion pour restaurer 3ha de zones humides afin d'**optimiser leurs fonctions et améliorer leur richesse faunistique et floristique** : ouverture du milieu, création de crapauducs et d'habitats,....



Restauration des cours d'eau et des milieux humides

Les syndicats de rivière du territoire travaillent au quotidien sur la restauration de cours d'eau et des zones humides afin de **restaurer la continuité écologique mais aussi le fonctionnement hydrologique global** des zones humides pour accroître leurs rôles de rétention et de restitution d'eau en cas de sécheresse.

Dés-imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau

La commune de Thourotte a créé 250m² de parking filtrant à l'angle des rues Estienne d'Orves et De Lattre de Tassigny. L'objectif est de remplacer le bitume par un revêtement perméable (gravillons, pavés et gazon, mousse,...) pour **faciliter l'infiltration des eaux de pluies dans le sol**. En

cas de forte chaleur, ce parking réduira l'effet d'îlot de chaleur provoqué par la couleur sombre du bitume.

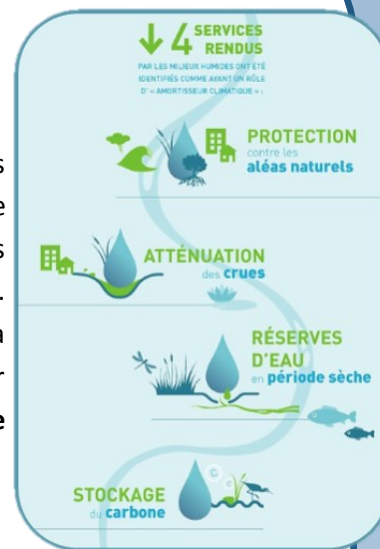
Accompagner les pratiques des agriculteurs

Les communautés de communes du Pays des Sources et des Deux Vallées accompagnent les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des **aménagements d'hydrauliques douces** telles que les fascines dans les champs soumis à des problèmes d'érosion. Les fascines sont des murets constitués de branchage, semi-enterrés, qui permettent de freiner les coulées de boues et de faciliter l'infiltration de l'eau.



Financement des projets des collectivités et des entreprises

Le prochain programme européen LEADER du *Pays de Sources et Vallées* sera en partie axé sur les économies d'eau. Ce programme subventionnera jusqu'à 64% des dépenses (HT) d'investissement en matériels et équipements pour les projets d'économies, de récupération et/ou de stockage d'eau portés par des collectivités, des entreprises ou encore des exploitation maraîchères, arboricoles, horticolas ou d'élevage.



Un Plan national pour l'Eau

Au niveau national, un « Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau » vient d'être présenté avec, comme objectif **une réduction des consommations d'eau à hauteur de 10% d'ici 2030** à travers 53 mesures en lien avec :

- Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs (collectivités, entreprises, exploitations agricoles, particuliers) en limitant les prélèvements d'eau ;
- Optimiser la disponibilité de la ressource à travers la réduction des fuites et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ;
- Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels en luttant contre la pollution des milieux aquatiques en renforçant la protection des aires d'alimentation de captage en eau potable ;
- Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions à travers une meilleure gouvernance, l'innovation et des financements incitatifs ;
- Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse en améliorant l'information et la prévention des situations de tension sur la ressource en eau.

Que puis-je faire à mon échelle ?

En plus des écogestes connus de tous (couper l'eau lors du brossage de dents, prendre une douche plutôt qu'un bain, lancer le lave-vaisselle/machine à laver uniquement quand ils sont pleins,...), voici quelques actions permettant de réduire la consommation d'eau à la maison...

Notre consommation journalière d'eau

(149L par personne en 2020)

Source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement



Faire la chasse aux fuites d'eau : vérifier régulièrement l'état des robinets et chasse d'eau et contrôler le compteur d'eau : si le chiffre a augmenté pendant votre sommeil, c'est qu'il y a une fuite dans votre logement !

Installer un mousseur permet de réduire de 30 à 50% les débits d'eau sans diminuer la pression. Des systèmes similaires existent pour la pomme de douche.



Réduire le volume de la chasse d'eau en plaçant dans la cuvette une brique ou une bouteille d'eau, ce qui nécessitera moins d'eau pour la remplir.

Récupérer et réutiliser l'eau de cuisson, l'eau de rinçage des fruits et légumes, et l'eau de pluie pour arroser les fleurs et le potager. L'eau de pluie peut également être utilisée pour certains usages domestiques, hors consommation alimentaire (remplir la chasse d'eau des WC, laver le sol, laver le linge).



Arroser à la tombée de la nuit pour limiter l'effet d'évaporation de 5 à 10% et installer un système d'**arrosage au goutte-à-goutte** pour apporter la juste quantité d'eau nécessaire à la plante, éviter les maladies (mildiou, l'oïdium,...) et faire 30% à 50% (avec un programmeur) d'économies d'eau.

Mettre du paillage au pied de vos plantations sur 10 cm d'épaisseur avec de la paille, des feuilles, de l'herbe tondue ou du broyat pour éviter les mauvaises herbes et limiter l'assèchement du sol (90% d'humidité conservée contre 20% sans paillage).

Biner la terre : un binage vaut 2 arrosages !

Le saviez-vous ?

On peut récupérer jusqu'à 600L d'eau par m² de toiture et bénéficier d'une aide financière de votre communauté de communes.



Dispositif d'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

50 € par foyer

Les RDV du Plan Climat

Le 2 mai à 18h au Campus Inovia à Noyon : **Réunion d'information sur le photovoltaïque**

Le 4 mai à 17h à l'office de tourisme d'Ourscamp : **Visite de la chaufferie de l'abbaye et réunion de lancement de l'étude filière locale bois-énergie**

Les 6 et 7 mai à la Fête du Jardin à Ribécourt : **jeux et spectacle sur l'environnement, stands d'information et mini-conférence sur les économies d'énergie, d'eau et le jardin durable**

Le 16 mai à 18h au Campus Inovia à Noyon : **Café sur la transmission d'exploitation agricole avec Initiatives paysannes**

Le 28 mai à Thiescourt à la Fête de la forêt : **Animations, ateliers et jeux sur l'environnement**

NB : L'inscription est obligatoire pour les réunions

Nous contacter :

Pays de Sources & Vallées

Campus Inovia - 1435 boulevard Cambronne à Noyon
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

E-mail : courrier@sourcesetvallees.fr

Tél. : 03 44 43 19 80



Facebook : [paysourcesetvallees](https://www.facebook.com/paysourcesetvallees)

www.sourcesetvallees.fr

Le Plan Climat du Pays de Sources et Vallées bénéficie du soutien de :

